



VILLE DE LA SARRE

PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR L'ACHAT DE COUCHES LAVABLES APPLICABLE À L'ANNÉE 2010

En collaboration avec le comité chargé d'administrer la Politique familiale, la Ville de La Sarre a mis sur pied ce programme d'aide financière dans le but d'encourager les parents à utiliser des couches lavables pour leur bébé, afin de réduire les matières résiduelles acheminées à l'enfouissement.

L'utilisation de couches lavables respecte en tout point les principes de la valorisation des matières résiduelles, c'est-à-dire, réduction à la source, réemploi et recyclage.

Aux fins de l'application du programme, chaque famille participante obtiendra un remboursement de 100 \$ par enfant sur le montant déboursé pour l'achat d'un ensemble de 15 couches lavables pour bébé.

Pour obtenir cette aide financière, les personnes intéressées doivent présenter la facture originale d'achat d'un lot de 15 couches lavables. À noter que l'achat de couches doit avoir été fait en 2010, la facture en faisant foi. Le nombre de couches achetées doit être clairement identifié sur la facture. Vous pouvez fournir plusieurs factures en autant qu'elles datent toutes de 2010 et qu'elles répondent, une fois additionnées, aux critères susmentionnés.

En plus de la facture, les documents suivants doivent être déposés en même temps que la demande d'aide financière, soit :

- 1.- Le formulaire de remboursement et d'engagement moral;
- 2.- Présentation du permis de conduire (recto/verso);
- 3.- Une photocopie du certificat ou de la déclaration de naissance de votre enfant;
- 4.- Une preuve de résidence à La Sarre (bail de location, compte de services publics datant d'au plus 30 jours ou autres).

Sur réception de tous les documents conformes, un chèque sera émis dans les sept jours suivant votre demande et ce dernier sera transmis par la poste.

Adopté par la conseil municipal
à sa séance tenue le 4 mai 2010.